



## ÉTABLISSEMENT

CCAS de Chartres (28)

Place des Halles

28000 Chartres

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE

SERVICES

**Section 1 : Identification de l'acheteur****Nom complet de l'acheteur :** CCAS de Chartres (28)**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 26280049300336

**Code postal / Ville :** 28000 Chartres**Groupement de commandes :** Non**Section 2 : Communication****Moyens d'accès aux documents de la consultation**Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.c-chartres-marches.fr>**Identifiant interne de la consultation :** 24CC04**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non**Nom du contact :** Service Marchés Publics - Tél : +33 0237234064 - Mail : [marches.publics@agglo-ville.chartres.fr](mailto:marches.publics@agglo-ville.chartres.fr)**Section 3 : Procédure****Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Se référer à l'article 5.1 Documents à produire

Capacité économique et financière : Se référer à l'article 5.1 Documents à produire

Capacités techniques et professionnelles : Se référer à l'article 5.1 Documents à produire

**Technique d'achat :** Accord-cadre**Date et heure limite de réception des plis :** Vendredi 23 août 2024 - 15:00**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite**Réduction du nombre de candidats :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** CCAS de la ville de Chartres - Place des Halles à Chartres (28000) - Code NUTS: FRB02 - Courriel: [marches.publics@agglo-ville.chartres.fr](mailto:marches.publics@agglo-ville.chartres.fr) - Adresse internet: [www.chartres.fr](http://www.chartres.fr)**Critères d'attribution :** 1 - Qualité : 60.0 % ;

2 - Prix des prestations : 40.0 %.

**Section 4 : Identification du marché****Intitulé du marché :** Affaire n°24CC004 - Prestations traiteur pour le CCAS de la ville de Chartres**Classification CPV :** 55500000**Type de marché :** Services**Description succincte du marché :** La présente consultation a pour objet des prestations de traiteur pour le CCAS de la ville de Chartres (repas d'hiver, repas d'été, repas d'automne, repas de fin d'année et repas banquets).**Lieu principal d'exécution :** Chartres

**Durée du marché (en mois) :** 24

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## **Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire :** Non

### **Autres informations complémentaires :**

La présente consultation concerne des services sociaux et spécifiques au sens des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification pour une période initiale de 1 an ou jusqu'à atteinte du montant maximum. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an ou jusqu'à ce que le montant maximum de la période d'exécution soit atteint. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est de 160 000.00 € HT. Les montants maximums seront identiques pour chaque période de reconduction.

Le financement de l'accord-cadre s'effectue par des ressources propres (budget du CCAS).

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L.2122-1 et R.2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Aucune variante n'est autorisée.

L'avis d'attribution relatif à cette procédure sera publié au BOAMP.

L'option retenue pour le calcul de l'avance est l'option B du CCAG - Fournitures Courantes et Services. Une avance est accordée pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50.000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement. Se référer à l'article 7 du CCAP. Le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande à concurrence de 100,0 % du montant de l'avance. La caution personnelle et solidaire n'est pas autorisée.

Informations relatives aux délais de recours: Référé pré contractuel : articles L551-1 à 12 et R551-6 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel : articles L551- 13 et suivants et R551-7 à 10 CJA, et pouvant être exercé dans les délais du R551-7 CJA.

Recours en contestation de validité du contrat - jurisprudence "Tarn et Garonne" pouvant être exercé par les tiers au contrat, sans considération de qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> ».

Date limite des demandes de renseignements : le mardi 13 août 2024.

Banquets des seniors 2024 = 11, 12 et 13 décembre 2024.

Canal ad hoc de consultation des documents : <https://www.marches-securises.fr>

## **Date d'envoi du présent avis**

12 juillet 2024